

Commission « Dynamiques territoriales et mobilités »  
Commission « Développement économique et innovation »  
Commission « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »  
Commission « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »  
Commission « Environnement, ressources et climat »

## Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional Rendu compte 2024 du plan de « refus de la misère et de la précarité »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans un contexte social fragilisé, le Président du Conseil régional présente un bilan de la mise en œuvre, en 2024, des engagements de son Plan de refus de la misère et de la précarité adopté en 2023, mobilisant, de manière transversale, l'ensemble de ses compétences, le plus souvent en partenariat.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

#### Observations générales

Sur proposition de Jean-François DELEUME et de Pascale QUINTON  
au nom de la Commission 4 « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »

Le Plan de refus de la misère et de la précarité 2023 - 2027 du Conseil régional a été voté en avril 2023 en raison de la situation préoccupante qui touche les personnes fragilisées, situation qui va en se dégradant d'année en année au niveau national, sans que le territoire de la Bretagne ne soit épargné.

Ce plan est bâti sur six axes d'intervention : la mobilité, la précarité alimentaire, la qualité de vie au quotidien (logement et santé), l'accès aux services et aux droits, à une vie sociale, culturelle et sportive, l'action de la Région en tant qu'acheteuse et employeuse. Un autre axe transversal est le suivi et l'évaluation du plan.

Si l'année 2023 a vu le début de mise en œuvre du plan, 2024 est la première année d'action pleine. Il en ressort que, sur les 58 engagements pris par la Région, 42 sont tenus (soit 10 de plus qu'en 2023), 10 sont engagés (3 de plus qu'en 2023) et 6 restent à initier dans les prochains mois, ce qui est remarquable.

La plupart de ses actions sont inscrites en partenariat avec l'Etat, les collectivités et les associations présentes sur tout le territoire favorisant la nécessaire coordination, mise en synergie et cohérence des interventions pour et avec les personnes en situation de pauvreté et de précarité en Bretagne.

Le CESER souligne que la Région Bretagne est la seule Région française à avoir signé avec l'Etat une « convention d'appui à la lutte contre la précarité », ce que le CESER apprécie grandement. Ce partenariat exemplaire, qu'il faut poursuivre durablement, illustre l'importance de la coordination de l'action publique en région et dans les territoires afin d'agir en bonne intelligence sur les causes multifactorielles et souvent cumulatives des situations de précarité et de pauvreté des personnes concernées. Il en va de même pour les accompagnements et les aides apportés dans le respect de la dignité de chacun et chacune. Pour le CESER, toute personne résidant ou séjournant en Bretagne doit pouvoir accéder effectivement et facilement à ses droits - sans discriminations ni « maltraitance institutionnelle » - cette dernière notion étant définie par ATD Quart Monde comme « *l'ensemble des traitements inadaptés ou violents liés au fonctionnement des institutions, portant atteinte aux droits et à la dignité des personnes* » (Cf. [plaidoyer et « matltraitomètre » d'ATD Quart Monde](#)) - aux biens et services et aux environnements de vie indispensables au respect de sa dignité, à sa santé, à son inclusion sociale, économique et démocratique.

Cette action régionale partenariale de lutte contre la précarité et la pauvreté intègre les associations qui, quotidiennement, accompagnent et aident les personnes en situation de vulnérabilité. Dans un contexte de fragilisation de leurs financements, le CESER rappelle ici, à l'instar du Conseil régional, que leur rôle est essentiel auprès des personnes concernées. Elles doivent donc continuer à être soutenues durablement par les acteurs publics car elles contribuent à la cohésion sociale et territoriale, au bien commun et à l'intérêt général en Bretagne. Le CESER renvoie ici à son [vœu de mars 2025 « Soutenir la vie associative en Bretagne : une urgence politique, sociale et économique »](#).

Une action publique partenariale et coordonnée permet aussi de compenser, au moins partiellement, les sommes, souvent modestes, allouées action par action, comme l'illustrent les multiples engagements et actions concrètes déjà mis en œuvre. Le CESER souligne que l'action de la Région Bretagne ne se résume d'ailleurs pas aux différentes subventions et autres aides financières versées mais passe également par la facilitation de projets, d'événements, de don de matériels (véhicules, matériel informatique reconditionné...), de recrutement de stagiaires, etc.

Le CESER soutient donc pleinement l'action volontariste, partenariale et exemplaire du Conseil régional mobilisant l'ensemble de ses compétences, politiques et relations afin de lutter contre la précarité, la pauvreté et la misère, dans un contexte où il devient chaque jour plus indispensable, pour reprendre les titres de rapports récents du CESER, de [« \(re\)faire société »](#) afin de [« bien être et bien vivre ensemble, partout en Bretagne »](#).

## 2.1. « La Région se mobilise pour une mobilité sociale renforcée »

Sur proposition de Frédéric ETEVE et Jean-Luc PELTIER  
au nom de la Commission 1 « Dynamiques territoriales et mobilités »

Le CESER apprécie très largement l'ensemble des actions menées en direction des populations les plus fragiles alors même que le nonaccès à la mobilité est assurément un vecteur d'exclusion socio-économique supplémentaire pour des milliers de personnes en Bretagne.

Il salue l'ancrage de l'action régionale, en partenariat avec les associations, ainsi que des Missions locales, qui sont en première ligne sur ces sujets de précarité. D'ailleurs le CESER rappelle à cette occasion son [vœu de mars 2025 sur le soutien à la vie associative](#), déjà mentionné, concernant les effets dévastateurs de la paupérisation en cours du secteur associatif sous l'effet de diverses coupes budgétaires décidées par différents acteurs publics, et notamment l'État. A la lecture de ce bordereau, chacun-e est en mesure d'apprécier ces effets déjà trop concrets pour les populations les plus fragiles, singulièrement en ce qui concerne les mobilités, alors qu'elles sont un moyen essentiel d'inclusion. Le CESER rappelle à cette occasion les difficultés de recrutement de certaines entreprises notamment en raison de la précarité de certaines populations en Bretagne en termes de mobilité.

Le CESER note avec intérêt que l'ensemble des actions entre en cohérence notamment avec sa feuille de route pour des mobilités solidaires et décarbonées<sup>1</sup>. La modulation des tarifs de transport scolaire pour les familles, le choix de reverser du matériel du parc régional au réseau Mob'in Bretagne, le soutien aux plateformes de mobilités solidaires et inclusives sont autant d'actions à saluer.

Enfin, il ne peut que soutenir l'approche du Conseil régional consistant à développer l'usage du vélo comme moyen de lutte contre l'exclusion et la précarité via la réalisation de son Plan régional vélo. Le CESER ne peut que saluer cette approche par la sobriété qui est une vraie réponse systémique au retour à l'emploi mais aussi globalement à une société plus durable et plus solidaire.

Sur proposition de Chantal JOUNEAUX  
au nom de la Commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

Le CESER salue toutes les actions réalisées pour faciliter la mobilité des stagiaires de la formation et plus généralement en faveur des publics les plus éloignés de l'emploi et de la formation. S'agissant de la mobilité des stagiaires de la formation, il note avec intérêt le soutien apporté par la Région en 2024 à la mise en œuvre de la

<sup>1</sup> L'avis du CESER sur ce bordereau est à [retrouver ici](#).

conduite supervisée en lien avec l'Association régionale des Missions locales de Bretagne, mais il s'interroge sur l'arrêt de l'expérimentation de l'aide de la Région au permis de conduire pour les jeunes de 18 à 30 ans, qui était pourtant fort utile.

Dans le cadre des dynamiques territoriales emploi-formation, il tient à souligner l'investissement croissant de la Région, en 2024, dans le soutien aux multiples plateformes de mobilité qui répondent de diverses façons aux besoins des personnes en situation de précarité. L'utilité de ces plateformes de mobilité a été démontrée par les travaux issus de l'appel à projet « Recherche et société ».

## 2.2. Région se mobilise pour l'emploi de toutes et tous »

Sur proposition de Chantal JOUNEAUX et Frédéric LE GOUIL  
au nom de la Commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

S'agissant de la lutte contre le décrochage scolaire, le CESER note avec satisfaction que des actions ont été réalisées en 2024 pour développer le repérage des décrocheurs en apprentissage en lien avec les plateformes de suivi et d'appui au décrocheur (PSAD), les CFA et les Missions locales, ainsi que pour développer l'information des professionnels, usagers et établissements scolaires grâce notamment à l'enrichissement qui s'est poursuivi de la plateforme IDÉO, mais aussi à des actions de professionnalisation des acteurs de la « Persévérance des jeunes en formation ».

Les actions permettant de repérer les jeunes apprenti·es en situation de décrochage répondent à une forte attente du CESER, exprimée depuis longtemps (Cf. [Quelles solutions en Bretagne pour les jeunes sortis de formation initiale sans diplômes, 2013](#)), et réitérée en avril 2024 dans son avis sur le rendu compte 2023 du Plan Refus de la misère. Concernant cette action, le CESER souhaiterait savoir combien de formulaires en ligne à destination des jeunes ont été renseignés depuis la mise en œuvre par la DREETS de cette possibilité.

S'agissant de l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité vers la formation et l'emploi, le CESER relève que l'année 2024 a vu une accélération de la mise en œuvre des différents engagements pris par la Région en 2023. Il en va notamment ainsi en ce qui concerne l'aide financière des stagiaires de la formation avec, en 2024, une revalorisation des montants et son élargissement à certains stagiaires des formations sanitaire et sociale. Cet accompagnement passe aussi par la nécessaire information des publics sur les dispositifs de formation, le plus en proximité, pour favoriser l'accès de tous et toutes aux droits. Sur ce point, le CESER salue le travail réalisé par le service public d'information et d'orientation avec notamment la multiplication d'actions locales et d'espaces IDEO éphémères.

Le CESER salue l'implication de la Région, avec différents partenaires, dans la lutte contre l'illettrisme avec la poursuite du Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme 2021-2025, mais il regrette qu'il ne soit pas fait mention du devenir de ce plan qui se termine cette année : sera-t-il prorogé ? Un nouveau plan sera-t-il élaboré ?

Le CESER salue aussi la volonté de la Région de faciliter l'accès à la formation des femmes ayant des enfants, en incitant les organismes de formation à adapter leurs horaires et/ou à mettre en place des initiatives innovantes telles que des crèches éphémères. Il s'inquiète toutefois de la pérennisation de telles actions au regard, d'une part, de la baisse des moyens financiers des collectivités publiques, d'autre part des difficultés de recrutement de professionnel·les de la petite enfance (auxiliaires de puériculture) rencontrées sur le territoire breton.

Le CESER porte une appréciation très positive sur l'investissement de la Région dans des actions hors engagements du Plan de refus de la misère et de la précarité mais qui sont liées à la SRTES et au CPRDFOP, actions qui viennent en appui aux personnes les plus fragiles pour faciliter leur insertion, non seulement dans la formation et l'emploi, mais aussi plus globalement dans la société. Ce sont là notamment les objectifs portés par le Contrat territorial d'accueil et d'intégration des étrangers primo-arrivants et par le réseau « Territoire zéro chômeur de longue durée ».

Sur proposition de Sophie JEZEQUEL  
au nom de la Commission 2 « Développement économique et innovation »

Le CESER constate que le rendu-compte témoigne d'une volonté d'agir de manière complémentaire sur différents enjeux périphériques à l'emploi que sont le logement, la mobilité et la formation, même si les moyens, dans certains domaines, ne sont pas toujours à la hauteur des besoins (voir par exemple ci-dessous la partie sur le logement).

Concernant les Territoires zéro chômeurs de longue durée, le CESER constate que des évolutions législatives sont en cours, qui pourraient conduire à une augmentation du nombre de projets. La Région est-elle prête à accompagner financièrement cette dynamique ?

Le CESER constate enfin la forte implication des acteurs de l'ESS dans ce plan de lutte contre la pauvreté. De ce point de vue, il s'inquiète de la fragilisation de plusieurs d'entre eux, dans un contexte économique dégradé et alors que la multiplication des financements sur appels à projet met en concurrence les structures, alors que ce défi transversal suppose souvent qu'elles puissent travailler ensemble. Le CESER invite donc le Conseil régional à veiller à ce que son action n'accroisse pas ces difficultés.

### 2.3. « La Région se mobilise pour lutter contre la précarité alimentaire »

Sur proposition de Samuel BRICARD et Jean CABARET  
au nom de la Commission 5 « Environnement, ressources et climat »

Les chiffres des besoins en aides alimentaires font état d'une augmentation substantielle, qui se poursuit depuis 2021. Cette tendance est fortement inquiétante. En 2024, près de 800 000 personnes supplémentaires ont reçu des repas des Restos du Cœur par rapport à 2023. Cela questionne sur la situation économique et sociale de la population, ainsi que sur la capacité des associations d'aide alimentaire à poursuivre leur travail, dans un contexte de hausse des besoins et de restrictions financières, comme en témoigne l'exemple des Restos du Cœur (l'association a dû temporairement baisser les dotations alimentaires et augmenter le barème d'acceptation des inscriptions pour garantir sa pérennité financière). Le CESER s'inquiète du risque à terme d'une dégradation de la quantité et de la qualité des dons alimentaires et de ses conséquences sur la santé des personnes concernées.

Plus généralement, comme l'indiquait le CESER dans son précédent avis, il est indispensable de se pencher sur les causes de la précarité alimentaire et de questionner le principe même du don dans notre société en soutenant l'expérimentation en région d'autres alternatives comme des projets de sécurité sociale de l'alimentation. Le CESER rejoint en cela le récent rapport réalisé par la Chambre régionale d'économie sociale et solidaire (CRESS) de Bretagne et l'Institut agro Rennes-Angers. Il soutient donc les perspectives visant à poursuivre le travail d'analyse et de cartographie des publics et territoires présentant un risque de précarité alimentaire. L'objectif de croiser ce travail avec la lutte contre le non-recours au droit lui apparaît aussi essentiel. Il soutient également l'expérimentation engagée par les élus régionaux sur la sécurité sociale de l'alimentation des étudiants, ainsi que l'engagement, par le Commissariat à la lutte contre la pauvreté et le Conseil régional, d'une animation régionale visant à partager à l'échelle régionale les initiatives de sécurité sociale alimentaire.

Face à l'importance de ce sujet, la création en 2022 d'un groupe de travail « précarité alimentaire » sous l'égide du Comité régional de l'alimentation (CRALIM) a toute sa pertinence. Le CESER, qui a publié en 2021 [une étude prospective sur l'alimentation](#) et a contribué à l'avis très récent du CESE [« Permettre à tous de bénéficier d'une alimentation de qualité en quantité suffisante »](#) (avril 2025) souhaiterait être représenté au sein de ce comité pour y porter la voix de la société civile organisée.

Le CESER se félicite de la réalisation d'une Feuille de route « *Pour la transformation de l'aide alimentaire et la lutte contre la précarité alimentaire en Bretagne (2025-2028)* ». Il l'examinera avec attention lors de sa finalisation. Il note également avec intérêt le travail du Comité régional de lutte contre la précarité alimentaire et son élargissement à de nouveaux partenaires dont la CRESS, le CROUS et l'animation régionale des Plans alimentaires territoriaux. Il s'interroge cependant sur la bonne articulation de ces différentes instances.

Le CESER constate par ailleurs les réalisations 2024 des engagements du plan régional et de la convention d'appui État/Région à la lutte contre la précarité :

- Cartographie des besoins et de l'offre alimentaire ;
- Don de denrées alimentaires non consommées des restaurants scolaires ;
- Diffusion de documents sur la production de repas simples, équilibrés à petits budgets ;
- Accompagnement des étudiants en difficulté ;
- Lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Investissements pour le don alimentaire ;
- Expérimentations autour du don solidaire avec les acteurs de l'agro-alimentaire.

Sur proposition de Clémence GAIGNEUX et Chantal JOUNEAUX  
au nom de la Commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

Les engagements pris par le Conseil régional pour développer le don de denrées alimentaires dans des lycées bretons et l'aide alimentaire au bénéfice des étudiants les plus précaires se sont poursuivis en 2024 notamment à travers un soutien financier apporté à plusieurs associations. Il faut aussi souligner la mise en place en 2024 d'une nouvelle tarification sociale solidaire dans les lycées et la réalisation d'actions de sensibilisation sur le « bien manger ». Le CESER note par ailleurs avec intérêt que le don de denrées alimentaires pourrait concerner d'autres lycées sensibilisés au sujet, ce qui répond à la remarque exprimée dans son avis d'avril 2024, sur le rendu compte 2023 du Plan de refus de la misère et de la précarité. Le CESER trouve aussi intéressantes les perspectives posées en matière de mise en réseau des épiceries solidaires étudiantes et il soutient la volonté d'aller plus avant en matière de lutte contre la précarité alimentaire étudiante. Toutefois il tient à rappeler, cette année encore, que ce dispositif ne doit pas reposer entièrement sur les associations étudiantes.

Le CESER invite également le Conseil régional à continuer d'œuvrer vers une sécurité sociale de l'alimentation des étudiants, rejoignant ainsi une réflexion en cours nationalement ; il s'agit de soutenir la population étudiante pour acheter mieux en même temps que de soutenir une agriculture durable.

## 2.4. « La Région se mobilise pour une meilleure qualité de vie au quotidien des personnes les plus démunies »

### 2.4.1. Lutter contre les logements indignes et insalubres et favoriser la construction de logements sociaux

Sur proposition de Michel MORVANT et Jean-Pierre VAUZANGES  
au nom de la Commission 1 « Dynamiques territoriales et mobilités »

La Fondation pour le logement des défavorisés et de nombreux observateurs constatent que le nombre de logements indignes a tendance à augmenter : cela est à mettre en lien avec la crise du logement, la paupérisation des ménages et les limites de certains outils et financements. Cette situation est préoccupante car elle a des conséquences sur la santé, à plusieurs titres, sur l'environnement et sur les budgets des ménages eu égard aux dépenses énergétiques. Le Conseil régional a adopté une feuille de route Habitat en 2023 pour répondre à ces préoccupations.

Le CESER salue la mobilisation du Conseil régional autour de cette feuille de route, et en particulier les efforts menés en direction des publics les plus fragiles dans le cadre de ce plan de refus de la misère et de la précarité. La reconduction du Fonds « Zéro abandon dans le Centre Ouest Bretagne » illustre une action ciblée pertinente, répondant aux besoins d'un territoire où le parc de logements est plus vétuste que la moyenne régionale et où les propriétaires occupants ont aussi des revenus inférieurs à la moyenne régionale. L'accompagnement de 246 ménages, principalement autour de l'amélioration thermique et de la sécurité des logements, constitue un progrès tangible, bien que limité en volume au regard des besoins recensés. De ce fait, le CESER souhaite que l'évaluation qui va être menée conforte la poursuite de l'opération et permette aussi son extension à d'autres territoires ruraux.

Ensuite, si les colocations solidaires, telles que « Kaps » portées par l'AFEV, constituent une réponse innovante aux besoins des jeunes, elles demeurent à ce stade expérimentales et concentrées sur quelques localisations. Le CESER encourage le Conseil régional à soutenir davantage leur essaimage, notamment dans les villes moyennes et territoires ruraux, et à en assurer le suivi qualitatif. Aussi, le CESER se réjouit du succès de la mise à disposition des places de certains internats des lycées, inoccupées pendant l'été. Étendre ce dispositif à un plus grand nombre d'établissements constitue une perspective très intéressante.

Par ailleurs, l'articulation avec les politiques de rénovation énergétique (notamment à travers le programme Territoire Zéro Exclusion Énergétique ou les chantiers des Compagnons Bâisseurs) mériterait d'être renforcée pour mieux mutualiser les diagnostics, les ressources et les compétences, tout en évitant l'éparpillement des dispositifs.

Enfin, le CESER souligne que le soutien à la construction de logements sociaux – mentionné dans l'intitulé de l'action – reste marginal dans le document présenté. Or, il constitue une réponse de long terme et structurelle à la précarité résidentielle. À cet égard, une mobilisation régionale plus affirmée en lien avec les bailleurs sociaux, les intercommunalités et l'État est attendue, notamment pour débloquer les freins fonciers et opérationnels.

Le CESER considère que la politique du Conseil régional va dans la bonne direction pour répondre aux problèmes de logement rencontrés par les Breton·nes. Les besoins sont d'une telle ampleur (environ 60 000 logements indignes estimés par la Fondation pour le logement des défavorisés) qu'il conviendrait d'y affecter des moyens supplémentaires.

Sur proposition de Chantal JOUNEAUX  
au nom de la Commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

S'agissant de l'ouverture d'internats de lycées sur la période des congés d'été pour accueillir des travailleurs et travailleuses saisonnier·es, expérimentation lancée depuis 2022 dans deux lycées et étendue en 2024 à trois nouveaux internats (mais avec un succès mitigé), le CESER soutient bien évidemment la démarche. Au regard des difficultés croissantes rencontrées par les saisonnier·es pour se loger, le CESER invite une nouvelle fois le Conseil régional, comme il l'a fait l'an dernier, à étendre cette initiative à d'autres territoires bretons.

#### 2.4.2. Permettre aux populations les plus fragiles de prendre soin de leur santé

Sur proposition d'Elisabeth MAIGNAN et Sylvère QUILLEROU  
au nom de la Commission 4 « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »

Le Conseil régional confirme sa volonté de contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé en Bretagne en ayant une vigilance à l'égard des personnes les plus précaires, dans une logique de bien-être global. Le CESER se félicite en ce sens de l'articulation annoncée entre son Plan de refus de la misère et de la précarité et sa future feuille de route santé, dont l'élaboration a commencé en 2024 pour une adoption fin 2025. L'implication du Conseil régional au sein de l'Instance stratégique régionale des inégalités sociales de santé, pilotée par l'ARS et le commissariat à la lutte contre la pauvreté, est également à saluer. Le CESER se félicite de l'association prochaine de personnes en situation de précarité et de pauvreté à l'élaboration de cette nouvelle feuille de route santé, via la participation du Conseil régional des personnes accueillies et accompagnées (CRPAA) animé par la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) Bretagne.

Par ailleurs, le soutien du Conseil régional à l'installation de centres de santé dans les zones sous-denses en praticiens de santé favorise l'accès à la prévention et aux soins des personnes en situation de précarité et de pauvreté. Le montant alloué, à cet effet, s'élève à 160 000 € en 2024, suivi d'une aide régionale de 40 000 € par projet pour deux ans. Quatre centres de santé ont été soutenus par le dispositif BoosTerr'Santé, dont le centre de santé communautaire de Plounéour-Ménez (29), à hauteur de 40 000 € et le centre de santé de Tréguen/Saint-Brieuc installé en Quartier prioritaire de la politique de la ville. Ces centres ont mis en place une approche intégrée des soins et de l'accompagnement social. Le CESER encourage donc le Conseil régional à maintenir son appel à projet annuel « BoosTerr'Santé », en continuant à se coordonner avec l'ARS Bretagne et l'ensemble des autres acteurs territoriaux de la santé en Bretagne afin de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

En 2024, le Conseil régional a également apporté son soutien à plusieurs initiatives, démontrant une montée en puissance cohérente et progressive de sa politique de réduction des inégalités en santé : structure associative MarSOINS, présente dans le Finistère ; projet RELAIS ou celui de s'appuyer sur les forces vives locales en soutenant des projets concrets, adaptés au terrain et porteurs d'innovation sociale, etc. Cela permet à la Région d'agir rapidement et efficacement, en complémentarité avec les dispositifs nationaux et de l'ARS.

Le CESER souligne l'aide apportée par le Conseil régional à l'épicerie gratuite de l'Université de Rennes 2, qui illustre une prise en compte des précarités étudiantes, en augmentation et souvent sous-estimées. Ce soutien intègre à la fois une dimension matérielle (ex : accès aux protections menstruelles réutilisables) et éducative (ateliers santé sexuelle et écologique), dans une logique de prévention et d'autonomisation. Dans le même esprit, un service intermédiaire « N'en jetez plus » intervient entre les pharmacies et les associations caritatives locales, pour faciliter le don des invendus de produits non alimentaires de première nécessité, conformément à la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020.

Le CESER suggère la mise en place d'outils partenariaux permettant d'évaluer l'impact sur la santé des actions menées pour et avec les personnes en situation de précarité et de pauvreté (ex : nutrition-santé avec les actions de lutte contre la précarité alimentaire et la promotion des activités physiques et sportives...). Ces outils d'évaluation pourraient aussi permettre de rendre compte de l'impact de ces mesures sur la réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé en Bretagne.

Le CESER souhaite une bonne articulation du Plan de refus de la misère et de la précarité du Conseil régional avec le Plan régional santé environnement (PRSE 4) qu'il copilote avec l'État en région (ARS et Préfecture de région). Il renvoie ici aux préconisations de ses rapports [« Biodiversité et société en Bretagne : cultivons les interactions ! » \(2020\)](#) et [« Il faut toute une région pour favoriser le bien-être des jeunes en Bretagne-Promouvoir la santé mentale avec elles et avec eux » \(2023\)](#). Au-delà du soutien apporté au dispositif « Pass Classes de mer » et aux classes nature et biodiversité, ne pourrait-on imaginer l'expérimentation d'une semaine de vacances l'été pour « remettre en jambe », avant la rentrée, les enfants en situation de pauvreté et de précarité ? Celle-ci pourrait notamment être co-financée avec les Départements et l'État.

Le CESER rappelle ici que le l'hébergement et le logement sont non seulement des droits humains fondamentaux, mais aussi des déterminants essentiels - et souvent sous-estimés - de la santé physique, mentale, sociale et environnementale des personnes en situation de précarité et de pauvreté. Le CESER invite donc le Conseil régional à relier plus étroitement les actions du Plan de refus de la misère et de la précarité avec sa politique de l'habitat, le PRSE et sa future feuille de route santé régionale.

L'engagement 40 du Conseil régional traduit une volonté politique claire : intégrer la lutte contre les inégalités de santé au cœur de sa stratégie régionale. Grâce à une démarche concertée, inclusive et territorialisée, la Région a amorcé une dynamique de transformation des politiques publiques de santé. Les premiers résultats montrent un soutien concret à des initiatives de terrain et une structuration de la gouvernance régionale autour de la santé-précarité. La feuille de route attendue pour 2025 marquera une étape décisive pour une action régionale plus cohérente, transversale et solidaire.

## 2.5. « La Région se mobilise pour un meilleur accès aux services, aux droits et à une vie sociale, culturelle et sportive »

Sur proposition de Jean -François DELEUME, Pascale QUINTON, Madeleine LOUARN, Yannick MORIN et Isabelle SUDRE  
au nom de la Commission 4« Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »

Le Conseil régional mesure l'importance de l'accès à la culture, aux sports et à une vie sociale intéressante et constate que malgré la richesse de l'offre dans ces domaines en Bretagne, les inégalités d'accès persistent. Il en va de même pour l'accès aux droits avec par exemple un taux de non-recours au RSA de 30 %. Le CESER s'alarme à nouveau de ce constat, dans un contexte financier, économique et social tendu qui accentue la précarité et le non-recours aux droits. Il souhaite une vigilance particulière du Conseil régional sur l'articulation et l'évaluation des

actions partenariales à mener en Bretagne pour y remédier structurellement et durablement, au-delà des phases d'expérimentation, notamment avec l'Etat, les Départements, les autres collectivités et la société civile organisée dans les territoires. Il s'inquiète de la situation actuelle des nombreuses associations et structures porteuses de cette vie culturelle, sportive, ou sociale qui sont contraintes de réduire leurs actions, voire qui disparaissent. Il renvoie à nouveau ici à son [vœu de mars 2025 « Soutenir la vie associative en Bretagne : une urgence politique, sociale et économique »](#).

Concernant **l'accès à la vie culturelle**, le CESER salue la volonté du Conseil régional de soutenir les actions artistiques et culturelles auprès des personnes en difficulté et se félicite de la réalité des mises en œuvre : 24 projets, 700 personnes sensibilisées à travers des propositions d'une grande diversité et sur tout le territoire. Connaissant la complexité de la réalisation de ces projets, cette deuxième année est prometteuse de développement potentiel pour les années futures. Le CESER souhaite, pour les prochaines années, connaître l'évolution de ces propositions dans la durée, avec la qualité de précision telle que formulée dans le présent rapport.

Les actions soutenues par le Conseil régional en 2024 pour **faciliter l'accès des personnes les plus précaires aux activités physiques et sportives** vont dans le sens des préconisations du CESER en ce domaine, de même que les actions de remobilisation par le sport favorisant l'insertion sociale et professionnelle dont les résultats sont remarquables. L'incitation faite aux ligues régionales et aux clubs de sport de mettre en place une tarification sociale sur le prix des adhésions a été expérimentée par la Ligue de Bretagne de voile en 2024. Après évaluation de ses impacts sur la pratique sportive des personnes en situation de pauvreté et de précarité et sur l'activité des clubs, cette tarification pourrait être expérimentée dans d'autres disciplines sportives en Bretagne. D'une manière générale, le CESER encourage le Conseil régional à favoriser la pratique d'une activité physique régulière favorable à la santé et au sport pour le bien-être et le bien vivre ensemble de toutes et tous, partout en Bretagne.

S'agissant de l'encouragement aux **séjours mer/nature et les départs en vacances**, par le biais du « Pass Classes de mer », le Conseil régional a soutenu 127 séjours (soit presque la moitié des projets éligibles) dont 61 concernaient les publics prioritaires (quartiers prioritaires de la politique de la ville, zones rurales très peu denses, classes SEGPA/LEA/EREA, jeunes en situation de handicap ou pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance), ce qui correspond à 2 450 des 5 766 enfants et jeunes bénéficiaires, dont 49 % étaient des filles. Concernant les **classes nature et biodiversité**, 1 000 jeunes de plus qu'en 2023 ont pu en bénéficier. Le CESER apprécie le développement de ces dispositifs et espère que le Conseil régional maintiendra ses efforts et son engagement. Pour favoriser le **départ en vacances** des enfants issus de familles en situation de précarité et de pauvreté, le Conseil régional participe à l'opération « Une journée à la mer » organisée par le Secours populaire dont 437 enfants et adultes originaires de toute la Bretagne ont bénéficié. Il a offert des places pour 202 personnes des quartiers prioritaires de la politique de la ville de Brest à l'occasion des Fêtes maritimes de Brest en juillet 2024. Le CESER ne peut qu'encourager ces actions partenariales même si elles restent assez modestes.

Le Conseil régional agit aussi afin de **placer la personne au cœur de ses politiques** afin de favoriser **l'accès aux droits et aux services** des personnes en situation de pauvreté et de précarité. Il est ainsi partie prenante de l'expérimentation « Territoires zéro non-recours » aux côtés de l'État qui la finance à hauteur de 80 % et des associations locales. Mise en place dans 3 territoires en 2023, elle a été étendue à plusieurs communes du Morbihan en 2024. Si le CESER apprécie l'intérêt porté à ce problème majeur du non-recours aux droits, il reste attentif à la pérennisation du dispositif : une expérimentation concluante qui ne pourrait se transformer en dispositif durable perdrait beaucoup de son sens et démotiverait les travailleurs sociaux et les autres acteurs fortement impliqués dans ces dispositifs. Le CESER souhaite une extension de ce dispositif à d'autres territoires en Bretagne si l'expérimentation est réussie. S'agissant de la simplification des démarches administratives, le rendu compte est peu précis sur les actions menées et ne cite que deux exemples : 7 000 appels téléphoniques réceptionnés sur la tarification sociale dans les lycées et la vente des titres de transport pour les cars BreizhGo dans les bureaux de Poste. Cette dernière mesure paraît bien modeste quand on sait le nombre de bureaux de poste fermés ou leurs horaires restreints dans les petites communes. Le CESER ne peut donc se prononcer sur cet engagement.

Concernant **la lutte contre la fracture numérique**, la démarche PORTREA favorise la coopération des acteurs de l'inclusion numérique à l'aide d'un outil cartographique qui aide à repérer les territoires prioritaires en termes

d'accès aux droits. Cette démarche portée par le HUB Bretagne est là encore soutenue par un partenariat Etat-Région-collectivités. La Région y participe par le comité de suivi et la communication nécessaire à son action. Elle s'engage à prolonger le Hub et à construire une feuille de route de l'inclusion numérique sur le territoire, tout en participant à la gouvernance du dispositif France Numérique Ensemble (FNE). Le CESER suivra avec attention l'élaboration et la mise en œuvre de cette nouvelle feuille de route régionale. A noter que 1 500 lieux d'accueil et d'accompagnement numérique ont été recensés en Bretagne. Étant donné l'impact de l'outil numérique sur les populations éloignées qui sont souvent des populations en situation de vulnérabilité, le CESER soutient cet engagement et restera vigilant sur le nombre de points d'accueil numérique, leur répartition sur le territoire et l'accompagnement qui va de pair. S'agissant de la politique de réemploi de matériel informatique, le Conseil régional augmente le nombre de matériel informatique à reconditionner et à distribuer en particulier aux personnes en situation de précarité, ce dont le CESER se félicite. Cet engagement, en plus de soutenir les personnes en situation de précarité, participe aux objectifs de développement durable. Enfin, le dispositif Visa numérique Bretagne, financé par la Région, a pour objectif de favoriser l'autonomie dans la pratique et les usages du numérique. 70 structures sont concernées et délivrent des badges numériques pour reconnaître les compétences acquises. Le CESER soutient également ce dispositif d'inclusion numérique et souhaite qu'il soit maintenu et accessible dans tous les territoires de la Bretagne.

## 2.6. « La Région se mobilise en sa qualité d'employeuse et d'acheteuse »

Sur proposition de Mireille MASSOT,  
rapporteuse générale en charge du suivi et de l'évaluation des politiques publiques

Le CESER invite le Conseil régional à poursuivre son effort d'intégration des clauses sociales dans ses marchés publics, grâce à un travail de sensibilisation qui, chose intéressante, est conduit non seulement en interne mais aussi, désormais, auprès des délégataires.

## 2.7. Suivi et évaluation du plan

Sur proposition de Mireille MASSOT,  
rapporteuse générale en charge du suivi et de l'évaluation des politiques publiques

Le fait de présenter un rendu-compte de ce plan chaque année apparaît pertinent, s'agissant d'une politique éminemment transversale. Néanmoins, le CESER invite le Conseil régional à s'interroger sur l'articulation de ce document avec les rapports transversaux du RADD (voir l'avis sur ce sujet, présenté lors de cette même session).

Le CESER soutient aussi la proposition d'associer les personnes concernées par l'exclusion à la conception et à l'évaluation des dispositifs régionaux. Le rapport dit que ce chantier est engagé mais apporte peu de précisions à ce sujet, si ce n'est quelques exemples de mobilisation par le Conseil régional des personnes accueillies et accompagnées. Le CESER rappelle que ces approches participatives, très intéressantes, nécessitent des méthodes adaptées, et invite le Conseil régional à s'appuyer sur des acteurs spécialisés, comme le Ti Lab (pour associer les usagers au design des politiques publiques), des cabinets ayant une expertise sur l'évaluation participative, mais aussi des associations comme ATD Quart Monde. Il invite aussi le Conseil régional à prévoir une animation en interne pour partager, d'une direction à l'autre, les enseignements issus de ces travaux participatifs, qu'ils concernent la conception ou l'évaluation des politiques publiques.

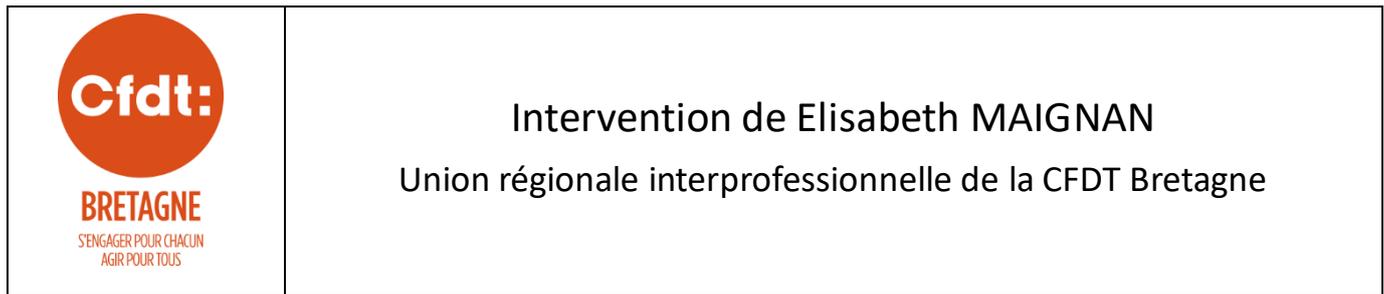
## Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

« Rendu compte 2024 du plan de « refus de la misère et de la précarité » »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

**Adopté à l'unanimité**



Aujourd'hui, 350 000 personnes vivent en Bretagne sous le seuil de pauvreté, soit près de 11 % de la population. La précarisation d'une partie croissante des habitants s'aggrave : difficultés d'accès au logement, à une alimentation de qualité, à l'emploi – en particulier pour les jeunes et les familles monoparentales. Ces difficultés ont un impact direct sur les enfants, compromettant leur scolarité et alimentant ainsi le cycle de reproduction de la pauvreté. Les retraités aux faibles pensions sont également concernés.

La CFDT partage pleinement les grandes priorités définies par la Région ainsi que l'ensemble des mesures proposées. Elle soutient aussi la démarche adoptée.

Face à la diversité des situations, il est essentiel de mobiliser une pluralité d'acteurs, de renforcer la coordination et d'encourager l'échange entre partenaires. Cette volonté régionale doit permettre une meilleure articulation de l'action publique avec celle de l'État, des départements, des collectivités locales, des organismes de Sécurité sociale et des associations.

La Région s'appuie sur les actions menées par les associations de solidarité, qui interviennent auprès de publics souvent en grande détresse. Ce réseau associatif, puissant et bien réparti sur tout le territoire breton, constitue un maillon essentiel de la lutte contre la précarité. Le soutien régional à ces associations dans les territoires est donc fondamental. Cependant, dans le contexte actuel, de nombreuses structures associatives se heurtent au découragement et au retrait progressif des bénévoles. Pour la CFDT, il est indispensable d'adapter l'accompagnement, notamment en matière de formation, en mettant l'accent sur la structuration interne des associations et la prise de responsabilités bénévoles.

La CFDT salue également la volonté du Conseil régional de contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé en Bretagne, en portant une attention particulière aux publics les plus précaires, dans une logique de bien-être global.

Elle se félicite de l'articulation annoncée entre le plan régional de lutte contre la pauvreté et la future feuille de route santé, ainsi que de la complémentarité envisagée avec les dispositifs nationaux et ceux de l'ARS. Elle exprime toutefois une inquiétude quant aux moyens réels qui seront mobilisés pour garantir l'efficacité de ces politiques.

Le Conseil régional participe déjà au financement de centres de santé dans les zones sous-dotées en professionnels de santé, facilitant ainsi l'accès à la prévention et aux soins pour les personnes en situation de précarité. Dans cette logique de « aller vers », il est essentiel d'aller à la rencontre de celles et ceux qui, en raison de leurs conditions de vie, ont renoncé aux soins. Ce non-recours renforce encore davantage la vulnérabilité des plus précaires.

Le maillage territorial dans les zones médicalement délaissées doit donc être renforcé afin de réduire les inégalités sociales de santé en Bretagne.

Une attention particulière doit également être maintenue à destination des jeunes, et notamment des étudiants, via l'aide alimentaire proposée par les épiceries solidaires. Le tissu associatif joue un rôle crucial dans la cohésion sociale : les subventions qui lui sont allouées doivent être non seulement maintenues mais sécurisées.

Concernant le logement, la CFDT réaffirme qu'il s'agit d'un droit fondamental. L'accès à un logement digne a un impact direct sur la santé physique, mentale, sociale et environnementale des personnes en situation de précarité.

Pour la CFDT, il est impératif que la lutte contre les inégalités de santé soit intégrée au cœur de la stratégie régionale, avec des moyens financiers à la hauteur des ambitions affichées.

Apporter une réponse collective au défi de la pauvreté et de la précarité, pour permettre à chaque personne de trouver sa place dans la société, constitue un immense enjeu. C'est aussi un défi démocratique fondamental pour réconcilier notre société et refonder le pacte social.